

Projets d'ordonnances sur les interdictions, les restrictions d'utilisation et sur le contingentement du gaz

Monsieur le conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance du sujet de la consultation du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et vous remercie de lui offrir la possibilité de donner son avis sur ces projets d'ordonnance en lien avec des interdictions, des restrictions ou un contingentement du gaz naturel dans le contexte du risque de pénurie énergétique de cet hiver.

Remarques concernant l'Ordonnance sur le contingentement du gaz

Nous sommes d'avis que les écoles doivent être ajoutées à la liste des consommateurs auxquels le contingentement ne s'applique pas (article 1, alinéa 2).

Nous proposons de compléter l'article 1, alinéa 2, lettre c en ajoutant « *les ambulances, les centrales d'appels d'urgence et les ouvrages de la protection civile* ».

Prise de position de la conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)

En outre, nous soutenons sans réserve la prise de position de la conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK), du 12 septembre, élaborée avec le concours des conférences suivantes :

- Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DTAP) ;
- Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) ;
- Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) ;
- Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS) ;
- Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) ;
- Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP).

Cette prise de position commune, forte de 45 remarques, a été adoptée par le Comité de pilotage Sécurité de l'approvisionnement énergétique des cantons (composé des présidents de la CdC, de l'EnDK, de la CG MPS, de la CDEP, de la CDF et de la CCDJP) et par le comité de l'EnDK. Elle montre l'importance que les cantons portent à cette problématique et le souhait qu'ils ont à soutenir au mieux la Confédération.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 21 septembre 2022

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND